



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Deuxième session, 60^e législature

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 14
le mercredi 23 novembre 2022

AFFAIRES COURANTES

Prière
Présentation d'invités
Déclarations de condoléances et de félicitations
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentation des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

- 13, *Loi modifiant la Loi sur les licences de brocanteurs*. L'hon. M. Austin.
 21, *Loi modifiant la Loi créant le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé*.
 L'hon. M. Fitch.

COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

- 3, *Loi concernant les établissements chirurgicaux*. L'hon. M. Fitch.
 6, *Loi concernant la Loi sur les procurations durables et la Loi sur les testaments*.
 L'hon. M. Flemming, c.r.
 10, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*. L'hon. M. Steeves.
 11, *Loi concernant l'hygiène et la sécurité des pêcheurs*. L'hon. M. Holder.
 12, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*. L'hon. M. Holder.
 14, *Loi concernant la Loi sur l'évaluation*. L'hon. M^{me} Green.
 15, *Loi concernant la fixation des prix des produits pétroliers*. L'hon. M. Holland.
 16, *Loi n° 2 de 2022 concernant la réforme de la gouvernance locale*. L'hon. M. Allain.
 17, *Loi sur la communication de renseignements aux fins de protection contre la violence entre partenaires intimes*. L'hon. M. Austin.
 18, *Loi modifiant la Loi sur le Musée du Nouveau-Brunswick*. L'hon. M^{me} Scott-Wallace.
 19, *Loi sur l'accès des fiduciaires aux biens numériques*. L'hon. M. Flemming, c.r.
 20, *Loi sur la prise de décision accompagnée et la représentation*. L'hon. M. Flemming, c.r.

PROJETS DE LOI DEVANT RECEVOIR LA SANCTION ROYALE

- 2, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*. L'hon. M. Steeves.
 4, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics*. L'hon. M. Carr.
 5, *Loi sur les personnes disparues*. L'hon. M. Austin.
 7, *Loi sur la durabilité des terrains boisés privés*. L'hon. M. Holland.
 8, *Loi modifiant la Loi électorale*. M. McKee.
 9, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*. L'hon. M. Steeves.

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motion 15 — L'hon. M. Steeves, appuyé par l'hon. M. Higgs, proposera, le mardi 6 décembre 2022, la résolution suivante :
 que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

Motions réglées

Motion 5 — L'hon. M. G. Savoie. Adoption de la motion le 28 octobre 2022.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 2 — M. Bourque, appuyé par M. Gauvin, proposera, le jeudi 3 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu que, à l'échelle provinciale, une situation de crise s'est développée en ce qui concerne le manque de logements abordables dans de nombreuses régions de la province ;
 attendu que la crise s'est aggravée parce que le loyer de nombreux logements actuels a augmenté de façon spectaculaire, au-delà des moyens financiers de nombreux locataires ;
 attendu que le plafond temporaire sur l'augmentation des loyers est sur le point d'expirer ;
 attendu qu'il n'y a pas assez de logements subventionnés pour répondre à la demande et que de nombreuses unités qui devraient loger des locataires à faible revenu sont en attente de rénovations que le gouvernement n'a pas entreprises ;
 attendu que le temps froid est à nos portes et que des gens dorment dans des voitures, des tentes et des roulottes non chauffées parce qu'ils n'ont pas d'endroit où vivre ;
 attendu que, bien que le gouvernement ait fait une annonce en faveur du logement abordable, celle-ci n'était pas suffisante pour répondre aux besoins et n'a pas fourni de cadre pour les partenariats avec les organismes sans but lucratif, les municipalités et les coopératives ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à faire immédiatement des investissements importants dans le logement abordable et à consacrer des fonds à un plan global de logement abordable au titre du prochain budget et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à prolonger la durée du plafond sur l'augmentation des loyers.

Motion 3 — M^{me} Landry, appuyée par M. Bourque, proposera, le jeudi 3 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu que, en raison des perturbations scolaires causées par la COVID-19 au cours des deux dernières années, de nombreux parents s'inquiètent du fait que leurs enfants ont pris du retard dans leurs études et leur apprentissage ;
 attendu que les deux dernières années ont été stressantes pour les enseignants et les élèves ;
 attendu qu'il existe une incertitude quant à la possibilité de nouvelles perturbations de l'enseignement si d'autres épidémies importantes de la COVID-19 se produisent à l'avenir ;
 attendu qu'il est nécessaire de s'assurer que les élèves du Nouveau-Brunswick ne prennent pas de retard sur le plan éducatif en raison des perturbations de l'apprentissage ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à évaluer l'incidence des perturbations de l'apprentissage sur l'éducation, à présenter un plan complet et détaillé pour aborder le « rattrapage » en matière d'éducation et à prévoir des ressources suffisantes pour le mettre en oeuvre
 et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à élaborer un plan pour faire face à toute future perturbation de l'apprentissage afin que les élèves ne soient pas désavantagés sur le plan éducatif si cela se reproduit.

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 4 — M. Coon, appuyé par M^{me} Mitton, proposera, le jeudi 3 novembre 2022, la résolution suivante :

que l'Assemblée législative reconnaisse que la fracturation hydraulique et la combustion du gaz naturel libèrent des gaz dans l'air, principalement du dioxyde de carbone et du méthane, ce qui aggrave la crise climatique.

Motion 6 — M. K. Chiasson, appuyé par M. LePage, proposera, le jeudi 10 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement a annulé le Programme des droits de scolarité gratuits et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne, qui permettaient à de nombreux étudiants de s'inscrire dans un établissement postsecondaire ;
 attendu que la province a décidé d'annuler le programme Connexion NB-AE, qui aidait les étudiants à payer leur nourriture et leur logement pendant qu'ils poursuivaient leurs études ;
 attendu que le programme présenté par le gouvernement pour l'allègement des intérêts sur la portion provinciale des prêts étudiants ne favorise pas l'accès à l'éducation postsecondaire ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter un programme d'aide complet pour appuyer l'accès à l'éducation postsecondaire.

Motion 9 — M. Coon, appuyé par M^{me} Mitton, proposera, le jeudi 24 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick ont de la difficulté à composer avec une crise grandissante liée à l'abordabilité, pendant laquelle le prix de biens essentiels, notamment le logement, les provisions, le mazout et l'essence, a monté en flèche ;
 attendu que, au cours des neuf premiers mois de 2022, la Compagnie Pétrolière Impériale, CNR, Cenovus et Suncor ont annoncé des profits combinés de près de 30 milliards de dollars, soit le triple de leurs profits enregistrés au cours de la même période en 2021 ;
 attendu que, selon Bloomberg, la valeur nette patrimoniale d'Arthur Irving, président du conseil d'administration de Irving Oil, a augmenté de 1,16 milliard de dollars en 2022 ;
 attendu que, tandis que les profits des compagnies pétrolières et gazières augmentent de façon exponentielle, la population paie le prix fort pour faire le plein d'essence et de mazout ;
 attendu que, en réaction à la crise, d'autres pays, notamment des pays de l'Union européenne et le Royaume-Uni, ont instauré le prélèvement d'impôts sur les bénéfices exceptionnels, tandis que les États-Unis envisagent de le faire ;
 attendu que, en septembre, le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a appelé les dirigeants mondiaux à imposer l'industrie des combustibles fossiles, qui « profite de centaines de milliards de dollars de subventions et de bénéfices exceptionnels, alors que le budget des ménages se réduit et que notre planète brûle » ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le premier ministre provincial à demander au premier ministre du pays d'établir un impôt sur les bénéfices exceptionnels des pétrolières au Canada, dont les recettes seraient redonnées aux gens du Canada qui en ont le plus besoin.

Motion 10 — M^{me} Thériault, appuyée par M. Mallet, proposera, le jeudi 24 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu qu'il n'y a pas au Nouveau-Brunswick de calendrier parlementaire fixe des jours de séance ;
 attendu qu'un calendrier parlementaire fixe présente de nombreux avantages pour la population et les parlementaires, notamment en ce qui concerne la prévisibilité, la planification logistique et

une Assemblée législative plus favorable à la vie de famille ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative ordonne au Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée d'examiner les options relatives à un calendrier parlementaire fixe et de présenter des recommandations à l'Assemblée législative dans un délai de deux mois.

Motion 11 — M. McKee, appuyé par M. Bourque, proposera, le jeudi 24 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu que, dans la province, de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick s'inquiètent de leur difficulté et de celle des membres de leur famille à obtenir des services de santé cruciaux en temps opportun ;

attendu qu'il est largement reconnu qu'une grave pénurie de professionnels de la santé et de travailleurs de soutien en santé a plongé le système de santé du Nouveau-Brunswick dans une situation de crise ;

attendu que le défi doit être considéré comme une priorité absolue à laquelle nous devons nous attaquer sans tarder ;

attendu que de nombreux travailleurs de la santé de première ligne et organismes professionnels de la santé ont offert leurs idées et leurs conseils sur la meilleure façon de relever les défis dans notre système de santé ;

attendu qu'il est dans l'intérêt de tous de tenir compte des conseils et d'aller de l'avant avec un plan d'action exhaustif en matière de santé ;

attendu que la chef libérale, Susan Holt, a présenté un plan pour améliorer la prestation des soins de santé et s'attaquer à notre crise dans ce domaine ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à prendre les mesures suivantes :

1. relever les défis qui ont mené à la réduction et à la fermeture des services d'urgences par l'établissement de centres de soins multidisciplinaires dotés d'une équipe mixte de professionnels de la santé, fournir des fonds supplémentaires pour les soins communautaires après les heures de travail et pour la formation et le recrutement de professionnels paramédicaux,
2. traiter les travailleurs de la santé avec respect, offrir des salaires compétitifs, créer des incitatifs pour le maintien en poste et l'attraction des professionnels de la santé et assurer un milieu de travail positif qui tient compte de l'équilibre travail-vie personnelle,
3. élaborer une stratégie de recrutement énergique et ciblée qui vise les nouveaux diplômés et leur promet un emploi permanent à temps plein, offrir un allègement ciblé des frais de scolarité et des incitatifs à la formation pour les personnes qui commencent un programme d'études visant à combler les pénuries de main-d'oeuvre dans le secteur de la santé,
4. collaborer avec les établissements de formation postsecondaire et les associations professionnelles pour offrir de meilleures possibilités de formation et des programmes de recrutement efficaces,
5. travailler en tandem avec les collectivités à des stratégies et à des programmes de recrutement dans le domaine de la santé,
6. créer un bureau de recrutement du personnel de santé axé sur les résultats, ayant une orientation précise et des objectifs ciblés et assurant une reddition de comptes.

Motion 12 — M^{me} Thériault, appuyée par M. Gauvin, proposera, le jeudi 24 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu que les commissaires nommés pour entreprendre une révision de la *Loi sur les langues officielles* ont présenté leur rapport au premier ministre le 21 décembre 2021 ;

attendu que, en dépit des demandes faites par l'opposition officielle en avril 2021 et la commissaire aux langues officielles en juin 2021 pour que le premier ministre réponde au rapport, celui-ci ne l'a pas fait ;

attendu que, le 15 novembre 2022, soit près d'un an après le dépôt du rapport, le premier ministre n'y avait toujours pas répondu ;

attendu qu'il a récemment été révélé que le premier ministre avait secrètement nommé l'ancien chef du parti de l'Alliance des gens, un parti anti-bilinguisme, à un comité interne chargé d'examiner la révision de la *Loi sur les langues officielles* ;

attendu que les opinions et les préjugés de l'ancien chef de l'Alliance des gens sont bien connus, à savoir il a demandé l'élimination du poste de commissaire aux langues officielles, demandé la fusion des deux régions de santé, suggéré que les exigences en matière de compétence linguistique dans la fonction publique soient réduites, demandé l'élimination du programme d'immersion en français et exprimé de nombreuses autres opinions contraires à l'esprit et à l'objet de la *Loi sur les langues officielles* ;

attendu que le premier ministre a également exprimé son appui relativement à des politiques qui mineraient la nature du bilinguisme et éroderaient les protections actuellement prévues par la *Loi sur les langues officielles* ;

attendu que l'on craint de plus en plus que le premier ministre et son gouvernement ne prennent bientôt des mesures qui menacent la protection des droits des minorités linguistiques et nuisent à notre statut de seule province officiellement bilingue du Canada ;

attendu qu'il y a une condamnation généralisée des actions du premier ministre quant à la nomination du député de Fredericton-Grand Lake au comité interne du gouvernement chargé de décider s'il y a lieu de modifier la *Loi sur les langues officielles*, à l'annonce de son intention d'éliminer le programme d'immersion en français sans données pour appuyer sa décision et aux autres changements envisagés qui concernent les langues officielles et constitueraient un recul pour la province ;

attendu que les parlementaires devraient avoir l'occasion de discuter de l'importance de la *Loi sur les langues officielles* et des dangers de prendre des mesures pour la miner et de mettre en oeuvre des politiques qui en feraient autant ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fournir immédiatement une réponse au rapport sur la révision de la *Loi sur les langues officielles*

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à ne proposer aucun changement qui diminuerait les droits et les protections accordés aux gens du Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur les langues officielles*.

Motion 13 — M. LePage, appuyé par M. C. Chiasson, proposera, le jeudi 24 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu que la *Loi sur les langues officielles* a été adoptée au Nouveau-Brunswick en 1969, avant même que le Canada n'ait adopté une loi sur les langues officielles ;

attendu que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue au Canada ;

attendu que la Chambre des communes et le Sénat du Canada ont tous deux un comité permanent des langues officielles ;

attendu que la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick contient une exigence selon laquelle elle doit être révisée tous les 10 ans ;

attendu que le gouvernement a reçu le Rapport de la Révision 2021 de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick ;
 attendu que l'opposition officielle accepte toutes les recommandations formulées dans le rapport des commissaires ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à établir un ministère des langues officielles.

Motion 14 — M. C. Chiasson, appuyé par M. LeBlanc, proposera, le jeudi 24 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu que chaque parlementaire à l'Assemblée législative devrait avoir la possibilité de participer pleinement aux travaux de l'Assemblée législative ;
 attendu que les organes parlementaires, y compris l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, se sont adaptés à la réalité de la pandémie de COVID-19 et ont modifié les règles de participation des parlementaires aux travaux parlementaires et législatifs et ont adopté l'utilisation de technologies permettant la participation virtuelle ;
 attendu que, une fois l'arrêté d'urgence levé, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a éliminé la possibilité pour les parlementaires de participer aux travaux de l'Assemblée législative au moyen de technologies virtuelles ;
 attendu que, dans certaines circonstances, il y a de nombreuses raisons impérieuses de permettre la participation à distance au moyen de technologies, notamment en raison des risques liés aux déplacements sur de longues distances par mauvais temps, de la maladie et des difficultés avec lesquelles sont aux prises des mères ayant un nouveau-né et des principaux fournisseurs de soins ayant des enfants qui ont besoin de services de garderie, lesquels ne sont peut-être pas disponibles à l'extérieur du foyer familial ;
 attendu que les femmes sont sous-représentées en politique et que le manque d'options pour participer aux travaux de l'Assemblée législative, notamment par voie virtuelle, peut constituer un obstacle à cet égard et décourager les femmes de se porter candidates à l'Assemblée législative, laquelle n'est pas considérée comme une institution « favorable à la famille » ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative ordonne au Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée d'envisager de proposer des modifications du Règlement qui permettraient la participation aux travaux de l'Assemblée législative au moyen de technologies virtuelles et de présenter à l'Assemblée législative dans un délai de deux mois un rapport assorti de recommandations sur les modifications.

Motion 16 — M. Coon, appuyé par M. Arseneau, proposera, le jeudi 1^{er} décembre 2022, la résolution suivante :

que l'Assemblée législative reconnaisse que le droit à un logement abordable est un droit de la personne.

Motions réglées

Motion 1 — M^{me} Landry. Débat sur la motion le 3 novembre 2022 ; rejet de la motion le 3 novembre 2022.

Motion 7 — M. Legacy. Débat sur la motion le 17 novembre 2022 ; rejet de la motion le 17 novembre 2022.

Motion 8 — M. Coon. Retrait de la motion le 17 novembre 2022.

PÉTITIONS

- 1, M. LeBlanc — présentée le 28 octobre 2022.
 - 2, M. Coon — présentée le 1^{er} novembre 2022.
 - 3, M. Arseneau — présentée le 2 novembre 2022.
 - 4, M. Arseneault — présentée le 3 novembre 2022.
 - 5, M^{me} Mitton — présentée le 3 novembre 2022.
 - 6, M. LePage — présentée le 3 novembre 2022.
 - 7, M^{me} Mitton — présentée le 15 novembre 2022.
 - 8, M. Arseneau — présentée le 15 novembre 2022.
 - 9, M. Coon — présentée le 16 novembre 2022.
- (Réponse, le 16 novembre 2022)

RAPPORTS DE COMITÉS

Comité permanent de la politique économique
— premier rapport déposé le 15 novembre 2022.

RAPPORTS/DOCUMENTS

Dépôt au bureau du greffier

Rapport annuel 2021-2022, Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick
— déposé le 22 novembre 2022.

QUESTIONS ÉCRITES (Voir annexe A)

Shayne Davies,
greffier de l'Assemblée législative

ANNEXE A**QUESTIONS ÉCRITES****Question 1 de M^{me} Mitton**

À : L'hon. M. Hogan,
ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Combien d'élèves, à la fin du secondaire, auront atteint le niveau intermédiaire plus ou un niveau supérieur dans le cadre du nouveau programme qui remplacera l'immersion en français?